



Communiqué sur le Conseil d'Administration de mai 2022

Boulogne-Billancourt, le lundi 16 mai 2022

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis au siège de France Galop le lundi 16 mai ; les principaux points inscrits à l'ordre du jour sont présentés ci-après.

1 / Projet d'arrêté des comptes annuels 2021

A l'issue de l'exercice 2021, France Galop affiche un résultat d'exploitation proche de l'équilibre (- 1,3 M€) et un résultat net positif de 2,6 M€.

Plusieurs faits marquants intervenus dans le courant de l'année ont eu un impact significatif sur les comptes de France Galop. Les 5 premiers mois de l'année, influencés par les mesures COVID avec notamment la fermeture de 25% des points de vente, auront pesé lourd sur la contribution nette du PMU (742 M€ vs 805 M€ anticipés au budget pour une année normale sans crise sanitaire). La bonne tenue des enjeux sur le second semestre n'aura pas permis de complètement rattraper le retard accumulé en début d'année. Face à cette situation, France Galop a une nouvelle fois montré sa capacité d'adaptation et d'anticipation en pilotant les dépenses au plus fin, parvenant ainsi à contenir la diminution des encouragements à 4% par rapport au budget, soit 249 M€ distribués sur l'ensemble de l'année 2021. Dans une année encore fortement perturbée, France Galop a fait preuve de rigueur dans la gestion de ses charges et la priorisation de ses investissements.

La crise sanitaire et son impact n'ont toutefois pas empêché l'Institution de préparer l'avenir avec notamment l'investissement dans un système novateur d'éclairage de la PSF de Deauville et l'acquisition, avec LeTROT, de l'immeuble Thémis qui permettra de réunir les collaborateurs de France Galop, du Trot, de la FNCH et du PMU.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes 2021 et ces derniers seront soumis à l'approbation du Comité le 20 juin prochain.

2 / Point sur l'activité des paris

Les enjeux hippiques restent bien orientés en avril : +13,8% par rapport à avril 2021, mois sur lequel l'activité fut pénalisée par la situation sanitaire. La croissance en avril est toutefois moins forte que celle enregistrée au premier trimestre de 2022. Les principales raisons de ce ralentissement sont : l'impact plus important que prévu du Ramadan, le contexte économique marqué par une forte inflation, la perte d'un Quinté consécutive au mouvement social de fin avril à Auteuil et une baisse de la moyenne de partants.

La diminution de la moyenne de partants s'explique en grande partie par la poursuite de la baisse des effectifs de chevaux à l'entraînement, dans les deux disciplines. Au 1^{er} mai, la population de chevaux à l'entraînement passe sous la barre des 9.400 et enregistre un recul de 5.5% par rapport à la même date en 2021 malgré la mise en place d'une politique incitative en Plat et en Obstacle puisque l'enveloppe d'encouragements a été rehaussée de +20 M€ au budget 2022. Cette tendance baissière des effectifs retient toute l'attention des membres du Conseil d'administration en raison de son effet immédiat sur les partants et le nombre de courses creuses. Le Conseil d'administration insiste sur la nécessité de prendre des mesures pouvant produire des résultats à court terme (logique de rétention) et sur le moyen-long terme (logique de relance).

3/ Autres sujets à l'ordre du jour

Le Conseil d'administration est revenu en détails sur le mouvement social qui a provoqué l'annulation de la réunion du 24 avril dernier à Auteuil afin d'en tirer tous les enseignements pour l'avenir et éviter le renouvellement d'un tel évènement.

Les administrateurs ont été informés de l'état d'avancement du projet d'installation dans le nouveau site de Thémis. Des études et des consultations des salariés sont actuellement menées pour définir les espaces de travail de chaque entité et les espaces communs. Les travaux d'aménagement démarreront à l'automne.

Enfin, la réunion du Conseil d'administration a également été consacrée à la préparation de l'ordre du jour du prochain Comité avec notamment l'approbation des comptes ainsi que la présentation des prochaines modifications au Code des courses au Galop qui seront soumises au vote le 20 juin prochain.

Contact presse France Galop :
Hélène Dupuy – Email : hdupuy@france-galop.com – Tél. : 01 49 10 22 10